

CONGÉ DE MALADIE CONGÉ DE MATERNITÉ

Nom marital :

Nom patronymique :

Prénom :

Ecole :

Classe :

sollicite

Un congé de maladie

La prolongation d'un congé de maladie

Un congé de maternité

Date du congé :

Du

au

(inclus)

Joindre obligatoirement un certificat médical
(avec indication de la date présumée de l'accouchement pour un congé de maternité)

A Soissons

le

(signature)

Vu et transmis le :

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,

Lionel TORDEUX